

Bonjour,

Je me présente, Véronique Thibeault, j'occupe la fonction de vice-présidente aux litiges depuis 5 ans. Je vais vous présenter l'état des travaux en ce qui concerne les litiges depuis notre dernier bilan en février 2024 jusqu'au 25 octobre 2024.

La tâche première au niveau syndical, c'est la réponse aux membres. Lorsque vous avez des questions, mon rôle est de soutenir l'équipe de représentants de secteurs tant dans la réponse à vos questions que dans le traitement des griefs. J'ai donc des rencontres de soutien et de coordination régulières avec eux. Dans un souci de rendre un bon service, nous avons travaillé et offert de la formation afin d'outiller notre équipe de représentants de secteurs en accentuant notamment l'accompagnement à des rencontres disciplinaires/administratives avec l'Employeur. Une capsule a été conçue sur les différents titres d'emploi qui sera prochainement disponible pour les membres, fait une présentation sur l'interprétation de la prime psychiatrique de l'annexe A en tenant compte des différentes décisions arbitrales et aussi, une formation d'agent de griefs.

Je coordonne également le comité de griefs qui est composé de vos représentants de secteurs et accompagné d'un conseiller syndical et de l'aide-VP à raison d'une rencontre par mois. Le comité de griefs est le lieu privilégié pour faire l'analyse des griefs et de prendre des orientations pour ceux-ci. Nous avons tenu, depuis notre dernier bilan, 7 rencontres.

Je suis la porte-parole au comité de relation de travail (CRT de griefs) qui est l'espace pour discuter des dossiers de griefs avec l'Employeur afin d'en arriver à un règlement. Ce sont des rencontres mensuelles. Nous avons aussi développé cette année des CRT spéciaux pour des sujets spécifiques, dont celui de la prime psychiatrique de l'Annexe A et un autre pour la rémunération additionnelle prévue à l'Annexe D des dispositions nationales. Nous avons tenu depuis notre dernier bilan, une quinzaine de rencontres sans compter les nombreux échanges de courriels. Ce qui nous a permis de régler l'ensemble de nos griefs concernant l'Annexe D, soit 16 griefs où plusieurs dizaines de milliers de dollars seront distribués aux salariés. Nous avons signé deux ententes afin que les techniciens en éducation spécialisés puissent modifier leur titre d'emploi pour éducateur afin d'avoir accès à la rémunération additionnelle si les conditions prévues à l'Annexe D sont respectées. Concernant la prime psychiatrique de l'Annexe A, plusieurs griefs sont en voie de règlement et les discussions se poursuivent pour les autres griefs. Nous avons réglé les griefs de prime de rétention pour les psychologues en invalidités où les ententes de règlements sont en écriture en vue de les présenter par la suite aux personnes visées. Les discussions se poursuivent concernant les congés de maternité. L'Employeur déploie actuellement du temps pour traiter l'ensemble des griefs reliés au kilométrage garanti. Nous nous attendons à des propositions de règlements sous peu.

Depuis le dernier bilan en février 2024, nous avons déposé 272 griefs sur différents sujets qui ont alimenté nos discussions, notamment des affichages non conformes de postes (postes rehaussés, simples avec 2 quarts de travail, caractéristiques particulières, fonctions de coordination), des exigences particulières qui n'ont pas été convenues avec le syndicat, le temps supplémentaire, des déplacements, le km garanti, des congédiements, des mesures disciplinaires et administratives, des postes vacants, des surcroûts qui perdurent depuis plus d'un an, etc.

Nos échanges avec l'employeur ont permis de régler plus de 210 griefs, dont 57 griefs pour lesquels l'Employeur a fait droit (Ex. : l'Employeur a procédé à l'affichage du poste, a retiré la lettre du dossier de l'employé, versé la prime due, mis fin au déplacement), et 22 griefs réglés par entente (Ex. : report de congé annuel pour raison d'invalidité, suspensions, etc.). Et nous sommes en attentes de signer plusieurs ententes prochainement.



Nous avons porté 23 griefs à l'arbitrage qui se sont résolus par entente (Annexe D, quantum de vacances, congédiement et avancement d'échelon) et avons perdu 1 arbitrage concernant l'horaire à 4 jours en foyer de groupe en DJ. Nous avons 13 arbitrages à venir concernant 15 griefs (poste rehaussé, pourcentage de vacances Vs temps supplémentaire, rémunération, remboursement d'un congé à traitement différé sur le temps supplémentaire et prime de soir).

Nous prévoyons pour l'année prochaine diminuer davantage le nombre de griefs actifs en déployant différentes stratégies de travail pour y parvenir.

Ces résultats sont le fruit de l'effort et le travail de votre équipe syndicale.

Sur ce, si vous avez des questions, n'hésitez pas lors de l'assemblée générale à m'en faire part.

Salutations!

Véronique Thibeault,
Vice-présidente aux litiges